



vlvpourleclimat@gmail.com

071 87 67 79
9, ruelle su Sablon
1495 Villers-la-Ville

Lettre ouverte à nos sympathisants/tes

VLV, le mardi 4 août 2020

Copie :

- au Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, via courrier@le-mediateur.be
- à l'AWAC (Agence Wallonne de l'Air & du Climat), comme coordinateur de la Convention des Maires pour le Climat et l'Energie, via info-airclimat@wallonie.be; conventiondesmaires@spw.wallonie.be; cecile.batungwanayo@spw.wallonie.be
- Monsieur Lechat, Directeur SPW Wallonie, département Législation Organique, via hubert.lechat@spw.wallonie.be

Objet: L'élaboration du plan énergie-climat de notre commune, Villers-la-Ville, démarre non seulement avec retard mais encore et surtout avec une participation citoyenne minimaliste et sous contrôle politique. Nous craignons pour sa réussite et sa pertinence.

Chers vous tous et toutes, chers sympathisants,

C'est après avoir bien examiné les derniers événements que nous avons décidé de vous faire cette missive et d'en envoyer une copie au Médiateur de la Wallonie, à l'AWAC et au Responsable du département du SPW Wallonie en charge de la démocratie locale.

En effet, et pour faire bref, il nous apparait que l'élaboration du plan énergie-climat de notre commune démarre mal et dans des conditions visant à mettre la participation citoyenne sous contrôle de la majorité communale, alors qu'à la base, la Convention des Maires pour le Climat et l'Energie organise une large et réelle participation citoyenne, notamment pour assurer l'adhésion de la population aux diverses mesures qui devront être prises pour diminuer de 40% la production de gaz à effet de serre sur le territoire communal et pour adapter notre territoire aux nouvelles conditions climatiques d'ores et déjà prévisibles.

Ainsi que vous le savez, cela fait maintenant un peu plus de deux ans que nous avons entamé diverses actions à Villers-la-Ville en vue de l'élaboration d'un plan énergie-climat à la hauteur des enjeux. Même si nous en avons été étonnés, nous nous sommes dès lors réjouis lorsque notre commune s'est engagée en signant la [Convention des Maires pour l'énergie et le climat](#) dans la foulée d'une interpellation citoyenne.

Malheureusement, mois après mois, nous déchantons tant la commune refuse systématiquement toutes nos demandes d'informations et de rencontres sur le plan d'action en faveur de l'énergie durable et du climat (PAEDC) qu'elle s'est pourtant engagée à réaliser dans les deux ans. Les dernières en date étaient relatives à la mise à disposition des Villersois et Villersaises de la Charte de fonctionnement et du ROI (règlement d'ordre intérieur), à la base du Comité de pilotage du PAEDC, pour lequel pourtant, et conformément à ce que prévoit la Convention des Maires, un appel à participation citoyenne avait été lancé via le site internet et le bulletin communaux¹. Ce n'est

¹ Appel à candidatures publié dans le bulletin communal de juin 2020 en page 9 : https://www.villers-la-ville.be/administration/services-communaux/publications-communales/agenda_juin-juillet-aout_2020.pdf

finalement que 3 jours francs avant la clôture des candidatures que la commune a fini par diffuser, sur son site et pour quelques jours seulement, ces éléments², sans en avertir quiconque. Notre vigilance collective a permis que nous en soyons informés et notre stupéfaction a été grande à leur lecture, tant le ROI et la Charte diffusés contenaient des dispositions sensiblement différentes de ce qui apparaissait dans l'appel à candidatures ou dans le modèle de charte proposé par la Région Wallonne³. Souhaitant des éclaircissements, nous avons demandé aux autorités de prolonger d'un mois l'appel à candidatures et d'organiser une réunion d'informations permettant de lever diverses ambiguïtés. La réponse est tombée une fois de plus, conforme à l'habitude : ce fut un NON catégorique.

Pourtant, ainsi que vous pouvez vous en rendre compte vous-même grâce au tableau comparatif que nous avons placé en annexe, il y a des différences plus que sensibles entre [ce qui est proposé par la Région wallonne en matière de citoyenneté pour la constitution du Comité de pilotage](#) et ce que la majorité communale a décidé de mettre en place. Nous vous les laissons découvrir en détail. Nous n'en relèverons ici que celles qui nous semblent particulièrement problématiques pour la bonne suite des opérations.

- A. Pour la Région wallonne, la composition du Comité de pilotage s'effectue par tirage au sort entre les candidats/tes. A Villers-la-Ville, c'est le Collège qui décidera qui est retenu ou non, sans objectivation des critères de sélection.
- B. Pour la Région wallonne, on désigne également par tirage au sort un/e suppléant/e pour chaque candidat/te effectif/tive. Il n'y a pas de suppléance prévue à Villers-la-Ville, ce qui rend quasi impossible la tenue de réunions sur un long terme avec une bonne participation citoyenne, des empêchements ou des découragements pouvant survenir parmi les citoyens.
- C. Dans la composition proposée par la Région wallonne, le Comité de pilotage est essentiellement composé de membres des services communaux et de citoyens/nes. A Villers-la-Ville par contre, le Collège a supprimé la possibilité de siéger avec droit de vote pour les membres des services communaux, a limité la participation citoyenne à 15 personnes (dûment sélectionnées, on ne sait comment, par la majorité) et a rajouté comme effectifs 4 conseillers communaux⁴ ainsi que l'Echevin de l'Energie et celui ayant le Climat dans ses compétences. Il y a donc bien une volonté nette de politiser⁵ le Comité de pilotage, dont pourtant le rôle est essentiellement technique comme le montre le point 4.5 de la Charte.

D'autres points nous interpellent, comme le fait que ne soit pas prévue la publication des travaux du Comité de Pilotage, les paragraphes y afférant dans le modèle de charte ayant été supprimés dans sa transposition par le Collège. Néanmoins nous en resterons là dans cette missive déjà bien longue.

Nous voudrions être « positifs » ; malheureusement les faits ne nous le permettent pas, d'autant que ceux-ci s'ajoutent au rejet pur et simple par la majorité communale, sans argumentation pertinente,

² Charte de VLV disponible via : <https://www.villers-la-ville.be/actualites/annexe-1-charte-du-comite-de-pilotage.docx/view> ; ROI disponible via : <https://www.villers-la-ville.be/actualites/annexe-3-roi-comite-de-pilotage.docx/view>

³ Lien vers le modèle de Charte (RW) : http://lampspw.wallonie.be/dgo4/conventiondesmaires/assets/documents/content/outils/190515_charte_comit%C3%A9_pilotage_POLLEC.docx, disponible sur la page du site officiel du service public Wallonie de "L'Energie et le Climat dans ma commune" (<http://lampspw.wallonie.be/dgo4/conventiondesmaires/modele-de-charte-de-fonctionnement-dun-comite-de-pilotage>).

⁴ Avec application de la clé de répartition D'Hondt, ce qui donnera plus que probablement 1 siège pour l'opposition et 3 sièges pour la majorité politique.

⁵ Il est un fait que, comme partout, le dernier mot en matière de validation des éléments du PAEDC revient d'office au pouvoir politique localement en place, à travers le Conseil communal. Cela se conçoit aisément. Néanmoins pour la qualité scientifique et technique des travaux du Comité de pilotage et pour la richesse du débat démocratique, il serait opportun que les propositions du Comité de pilotage ne soient pas orientées et « politisées » à la base. Si elles le sont, comme cela semble vouloir être organisé à Villers-la-Ville, les propositions d'objectifs, d'actions et de communication du Comité ne pourront plus être franchement et démocratiquement exposées et débattues lors des Conseils communaux : ce sera du « tout cuit » d'avance !

de la motion d'urgence climatique et écologique déposée par le groupe Ecolo lors du dernier Conseil communal, le 29 juin dernier.

Nous continuerons malgré ces contingences détestables à être vigilants et actifs sur notre commune. Ainsi [notre site](#) sera mis à jour prochainement avec plusieurs informations utiles. Ainsi encore, nous avons diverses actions en cours de préparation, auxquelles vous pourrez vous joindre, comme d'habitude. N'hésitez pas, d'ailleurs, à nous écrire.

Notre motivation reste pleine et entière.

Merci pour votre soutien.

Villers pour le climat

C/O Michèle Gilkinet, secrétaire de service